

Le : 13/07/2010

**CIRCULAIRE COMMUNE Circulaire 2010 – 11 -DRI**

**Objet : Modification des statuts d'institutions Agirc et Arrco**

Madame, Monsieur le Directeur

Les Conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco ont respectivement approuvés en date des 11 et 12 mars 2010 la modification des statuts d'institutions de retraite complémentaire consécutive à l'accord du 8 juillet 2009 sur la gouvernance des groupes paritaires de protection sociale.

Ces modifications ont reçu l'accord implicite du ministère de tutelle, de sorte que vos statuts devront être prochainement mis en conformité avec les nouvelles dispositions.

Néanmoins, dans l'attente de ce remaniement, ce sont les nouveaux textes qui s'imposent.

Vous trouverez ci-joint, outre les textes de ces modifications, les nouveaux modèles de statuts d'institution Agirc et Arrco.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général

P. J. : 8